

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.04. Autres instances consultatives

Décision fixant les modalités d'organisation au CNRS de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

- 28/03/2019 - - DEC190991DAJ..... p.13

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) - 28/03/2019 - - DEC190943DAJ..... p.16

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision DEC191121DRH portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 - 12/04/2019 - - DEC191121DRH..... p.18

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Sébastien Incerti aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - 17/04/2019 - - DEC191030DAJ..... p.21

DR01 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence JOLLIVET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire - 11/09/2018 - - DEC191084DR01..... p.22

2019

Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) - 27/03/2019 - - DEC191150DR01..... p.23

Décision portant nomination de M. Hervé ENSLEN en qualité de chargé de mission - 12/03/2019 - - DEC190796INSB..... p.25

Décision portant nomination de Mme Yvonne Treis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée "Langage, langues et cultures d'Afrique noire-LLACAN" - 25/03/2019 - - DEC190868INSHS..... p.26

Décision portant nomination de Mme Armelle LETURQUE en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 12/03/2019 - - DEC190801INSB..... p.27

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Cécile Roudeau, directrice par intérim et de Mme Clarisse Berthezène, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) - 01/04/2019 - - DEC190720INSHS..... p.28

DR02

2019

Décision portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » - 18/04/2019 - - DEC190924INSHS..... p.29

Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 07/02/2019 - - DEC190116INSMI..... p.30

Décision portant nomination de M. Jacques BESSON, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7633 intitulée Centre des matériaux (CDM). - 18/03/2019 - - DEC190818INSIS..... p.31

DR05

2019

Décision portant nomination de M. Charles Rossignol aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement à LAVUE. - 30/01/2019 - - DEC190539DR05..... p.32

Décision portant nomination de Mme Juliette Testard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8096 intitulée « Archéologie des Amériques » - 28/01/2019 - - DEC190467DR05..... p.34

DR06

2019

Décision portant nomination de Monsieur Nicolas Meurisse aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre-Est - 01/03/2019 - - DEC190838DR06..... p.36

Décision portant nomination de Monsieur Philippe Pfister aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD) - 01/03/2019 - - DEC190798DR06..... p.37

Décision portant nomination de Monsieur Mattieu Latroy aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) - 01/03/2019 - - DEC190785DR06..... p.38

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Michel Antoine aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - 01/03/2019 - - DEC190777DR06..... p.39

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Couchet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et Technologies - 01/03/2019 - - DEC190747DR06..... p.40

Décision portant nomination de Monsieur Clément Diebold aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 01/03/2019 - - DEC190766DR06..... p.41

Décision portant nomination de M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service de recherche n°3261 intitulée Maison des sciences de l'Homme Lorraine. - 29/04/2019 - - DEC190928INSHS..... p.42

DR07

2019

Décision portant nomination de M. Laurent Serlet en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 07/02/2019 - - DEC190129INSMI..... p.43

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine Detrez, directrice et nomination de Mme Patricia Lambert, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation. - 29/04/2019 - - DEC190956INSHS..... p.44

Décision portant nomination de M. Pier Francesco Ferrari aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée "Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod" - 22/03/2019 - - DEC190926INSB..... p.45

DR10

2019

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe - 08/03/2019 - - DEC190849DR10..... p.46

DR11

2019

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission - 29/04/2019 - - DEC191272PDT..... p.50

DR12

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Boulet et nomination de M. Renaud Denoyel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR7246) intitulée "Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)" - 29/04/2019 - - DEC191087INC..... p.51
Décision portant nomination de M. Thierry Mouthuy aux fonctions de chargé de mission - 01/04/2019 - - DEC190244IN2P3..... p.52

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Ivan BALANSARD en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 12/03/2019 - - DEC190825INSB..... p.53

Décision portant nomination de Mme. Marion Pellen aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée « OpenEdition Center-CLEO » - 29/04/2019 - - DEC190925INSHS..... p.54

DR13

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Navas, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) - 03/04/2019 - - DEC190935INEE..... p.55

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Lacampagne, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles » - 22/03/2019 - - DEC190930INSB..... p.56

DR14

2019

Décision de cessation de fonctions en tant qu'AP de Jessie Bourdeaux - IE2 CNRS UMR 5088 - LBCMCP - 10/01/2019 - - DEC190168DR14..... p.57

Décision portant nomination de Mme Aline DUYNSLAEGER aux fonctions de responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation de la délégation Occitanie-Ouest - 03/04/2019 - - DEC191041DR14..... p.58

Décision portant nomination de M. Thierry SIMEON en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 08/04/2019 - - DEC191034INS2I..... p.59

DR15

2019

Décision portant nomination de Mme Sandrine Couronné aux fonctions de responsable du service Patrimoine et Logistique de la délégation Aquitaine - 01/04/2019 - - DEC191165DR15..... p.60

Décision portant nomination de Jean-Jacques BESSOULE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 15/03/2019 - - DEC190827INSB..... p.61

Décision portant nomination de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 03/04/2019 - - DEC191050INSMI..... p.62

DR16

2018

Décision portant nomination de Mme Hala Bayoumi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale

(CEDEJ) » - 17/12/2018 - - DEC183213DR16..... p.63

Décision portant nomination de Mme Valérie Pichot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3134 intitulée « Centre d'études Alexandrines (CEALEX) » - 10/12/2018 - - DEC183116DR16..... p.64

Décision portant nomination de Mme Christelle Barthe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) » - 17/12/2018 - - DEC183239DR16..... p.65

Décision portant nomination de M. Sylvain Morvan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) » - 14/12/2018 - - DEC183208DR16..... p.66

Décision portant nomination de Mme Emeline Houël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8172 intitulée « Écologie des forets de Guyane (ECOFOG) » - 06/12/2018 - - DEC183119DR16..... p.67

2019

Nomination de Monsieur Marc Maillot en tant que directeur du SFDAS antenne Khartoum au Soudan (USR3336 Afrique au sud du Sahara) en remplacement de Monsieur Vincent Francigny. - 29/04/2019 - - DEC190945INSHS..... p.68

DR17

2019

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 24/03/2019 - - DEC191071DR17..... p.69

Décision portant nomination de Mme Anne SIEGEL en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 08/04/2019 - - DEC191033INS2I..... p.70

DR18

2019

Cessation de fonction de Frederique Dewitte, AP de l'UMR8576 - 11/03/2019 - - DEC190722DR18..... p.71

DR19

2018

Décision portant nomination de Mme Estelle LIEGAULT, aux fonctions de responsable de service adjointe du Service Partenariat et Valorisation de la délégation régionale Normandie - 02/07/2018 - - DEC190839DR19..... p.72

Décision portant nomination de M. Loïc REVERT, aux fonctions de responsable de service adjoint du Service Financier et Comptable de la délégation régionale Normandie - 02/07/2018 - - DEC190840DR19..... p.73

2019

Décision portant nomination de Monsieur Philippe POUPARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC) - 28/01/2019 - - DEC190450DR19..... p.74
Décision portant nomination de M Karim BORDJI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT). - 18/01/2019 - - DEC190360DR19..... p.75

DR20

2019

Décision portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions de déléguée régionale par intérim (DR20) - 18/04/2019 - - DEC190819DAJ..... p.76

Instituts

2019

Décision portant nomination de Mme Sylvie Guerder aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSB - 28/03/2019 - - DEC191015DAJ..... p.77

Nomination autres instances

2019

Décision portant composition de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - 19/03/2019 - - DEC190931DRH..... p.78

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Stephane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 08/04/2019 - - DEC191074DAJ..... p.81

Décision portant modification de la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello - 29/03/2019 - - DEC191022DAJ..... p.82

Décision portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 26/04/2019 - - DEC191203DAJ..... p.83

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Neveu, directeur de l'unité FRE2393 intitulée « Institut de linguistique Française » (ILF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191223DR01..... p.85

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Lozerand, directeur de l'unité FRE2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191217DR01..... p.87

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR2000 intitulée "Matrices Et Graphes Aléatoires" (MEGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191188DR01..... p.89

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Paul Vidal, directeur de l'unité UMR8257 intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC-G) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191215DR01..... p.91

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité FRE2029 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191221DR01..... p.93

Décision portant délégation de signature à M. Luis MIR, directeur de l'unité UMR 8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191163DR01..... p.95

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212 intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191214DR01..... p.97

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Comte, directrice de l'unité UMR8145 intitulée " Mathématiques appliquées à Paris 5 " (MAP5), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191211DR01..... p.99

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539 intitulée " Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications " (LAGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191179DR01..... p.101

Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis Kerenidis, directeur de la FR3640 "Paris Centre for Quantum Computing" (PCQC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191187DR01..... p.103

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe Fouquere, directeur de l'unité FR3734 intitulée « Fédération MathSTIC » (MathSTIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/01/2019 - - DEC191224DR01..... p.105

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/03/2019 - - DEC191196DR01..... p.107

Décision portant délégation de signature à M. Martin Oheim, directeur de l'UMR8003 intitulée "Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères" (SPPIN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191208DR01..... p.109

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC191216DR01..... p.111

DR02

2019

Décision modificative portant délégation de signature à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234 intitulée Physicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaçauX - PHENIX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/03/2019 - - DEC190951DR02..... p.113

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/03/2019 - - DEC190953DR02..... p.115

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/04/2019 - - DEC191054DR02..... p.117

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/03/2019 - - DEC190949DR02..... p.119

Décision portant délégation de signature à M. Paolo D'IORIO, directeur de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190408DR02..... p.121

DR05

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoanaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Hélène Ribièrre, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement - 15/10/2018 - - DEC182725DR05..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. François Schweiguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/10/2018 - - DEC182724DR05..... p.124

2019

Décision portant délégation de signature à M. Hector Flores, directeur de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC191137DR05..... p.126

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne - 02/04/2019 - - DEC191056DR05..... p.128

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noiville-Guigon, directrice de l'unité UMR8103, intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2019 - - DEC191055DR05..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lamarche, directeur de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC183190DR05..... p.131

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Souty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 19/04/2019 - - DEC191229DR05..... p.133

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandclement, directeur de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/04/2019 - - DEC191138DR05..... p.134

Décision portant délégation de signature à M. Andreas Zech et Mme Nathalie Ollivier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théorie (LUTH) - 09/04/2019 - - DEC191140DR05..... p.136

DR11

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/04/2019 - - DEC191177DR11..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Laurent ORGEAS, directeur de l'unité GDR2024 intitulée MECArique multi-échelles des milieux FIBreux (MECAFIB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/04/2019 - - DEC191168DR11..... p.139

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/04/2019 - - DEC191091DR11..... p.141

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2019 - - DEC191065DR11..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/03/2019 - - DEC191002DR11..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/04/2019 - - DEC190763DR11..... p.147

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (GDR CEV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190602DR12..... p.149

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille ANSALDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie bactérienne - 02/04/2019 - - DEC191089DR12..... p.151

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562 intitulée Centre
Norbert Elias - 03/04/2019 - - DEC191090DR12..... p.153

Décision portant délégation de signature à M. Tâm MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283 intitulée
Laboratoire de chimie bactérienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 02/04/2019 - - DEC191088DR12..... p.154

DR13

2019

UPS 3044 - Délégation de signature Mme ROTH Muriel - 08/04/2019 - - DEC191128DR13.....
p.156

UMR5175 - Délégation de signature PRM de Mme Marie-Laure NAVAS - 29/04/2019 - -
DEC191276DR13..... p.158

UMR9214 - Délégation de signature Jacques MERCIER - 08/04/2019 - - DEC191131DR13.....
p.160

UMR5140 - Délégation de signature Mme ROURE Réjane - 11/04/2019 - -
DEC191157DR13..... p.162

UMR5175 - Délégation de signature de Mme Marie-Laure NAVAS - 29/04/2019 - -
DEC191274DR13..... p.164

UPS3044 - Délégation de signature PRM Mme ROTH - 08/04/2019 - - DEC191130DR13.....
p.166

DR14

2018

Décision portant délégation de signature à M. Michel Loreau pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5321 intitulée Station d'Ecologie
Théorique et Expérimentale (SETE). - 12/09/2018 - - DEC182534DR14..... p.167

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Costamagno, à M. Thomas Perrin, à M.
Philippe Miroux et à M. Cyril Guillot pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5608 intitulée Travaux de Recherches sur les
Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) - 06/12/2018 - - DEC183110DR14..... p.168

2019

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Ganachaud, directeur de l'unité UMR5566
intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/04/2019 - - DEC191081DR14.....
p.170

Décision portant délégation de signature à M. Pierre De Mey, Mme Isabelle Dadou, M. Jean-François
Crétaux et Mme Nadine Lacroix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable
des marchés (DU) de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et
Océanographie Spatiales (LEGOS) - 03/04/2019 - - DEC191083DR14..... p.172

Décision portant délégation de signature à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité ERL5311 intitulée
STROMALAB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/04/2019 - -
DEC191085DR14..... p.174

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Cousin, Mme Suzanne Bignau et Mme
Elodie Gayral pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)
de l'unité ERL5311 intitulée STROMALAB - 03/04/2019 - - DEC191086DR14..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des Systèmes
d'information (DSI à MOY1678), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -
18/01/2019 - - DEC190347DR14..... p.180

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241
intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 22/01/2019 - - DEC190385DR14..... p.182

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-José Casanove, directrice de l'unité FR2008 intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2019 - - DEC190787DR14..... p.183

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Léandri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2059 intitulée SILEX - 02/04/2019 - - DEC190682DR14..... p.185

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanc et à M. Richard Vincendeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3414 intitulée Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T) - 17/04/2019 - - DEC191162DR14..... p.187

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Warot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2008 intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée - 09/04/2019 - - DEC191099DR14..... p.188

DR15

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC191093DR15..... p.189

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey, directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2018 - - DEC190305DR15..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Darbon, directeur de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2018 - - DEC182871DR15..... p.193

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 01/10/2018 - - DEC190293DR15..... p.195

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalee pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 01/04/2018 - - DEC183336DR15..... p.197

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Zeler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) - 01/04/2018 - - DEC183335DR15..... p.199

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/10/2018 - - DEC183330DR15..... p.201

2019

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190295DR15..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191194DR15..... p.205

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barthélémy, directeur de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191189DR15..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/03/2019 - - DEC191096DR15..... p.209

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA),

- 01/01/2019 - - DEC191079DR15..... p.211

Décision portant délégation de signature à M.Jean-François Aujol, directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191078DR15..... p.213

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres

- 01/01/2019 - - DEC191077DR15..... p.215

Décision portant délégation de signature à M.Guillaume Ricotta, directeur du GDR2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191076DR15..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2) - 01/01/2019 - - DEC191068DR15..... p.218

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Horain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA) - 01/01/2019 - - DEC191062DR15..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Tanguy, directeur de l'UMR5113 intitulé Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC191061DR15..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. François Tison pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN) - 01/01/2019 - - DEC190913DR15..... p.222

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M) - 08/04/2019 - - DEC190988DR17..... p.224

DR18

2019

Délégation de signature à M. Sébastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA) - 01/02/2019 - - DEC190535DR18..... p.226

Délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL) - 27/02/2019 - - DEC190848DR18..... p.228

Délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLE, directrice par interim de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et

Sciences sociales (CURAPP-ESS) - 29/01/2019 - - DEC190530DR18..... p.230

Délégation de signature à M. Thierry DENOEUX, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) - 29/01/2019 - - DEC190536DR18..... p.232

Délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, Adjointe à la Déléguée Régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale de la délégation Haut-de-France. - 06/02/2019 - - DEC190596DR18..... p.234

Délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID) - 10/04/2019 - - DEC191122DR18..... p.235

DR20

2019

Décision portant délégation de signature permanente à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim (DR20) - 18/04/2019 - - DEC190820DAJ..... p.237

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

Decisions collectives

2019

Décision portant modification de la décision collective DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant la direction de l'UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) - 01/04/2019 - - DEC191004INSHS..... p.243

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision DEC191003DRH du 29 mars 2019 portant sur la sanction suite à la CAP disciplinaire des ingénieurs d'études du 15 mars 2019. - 29/03/2019 - - DEC191003DRH..... p.244

Décision de nomination des représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 - 03/04/2019 - - DEC191013DRH..... p.247

Décision portant composition du Comité Médical du Centre National de la Recherche Scientifique - 19/03/2019 - - DEC190929DRH..... p.249

Cristal 2019 - 28/03/2019 - - DEC191005DRH..... p.251

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif - 15/04/2019 - - DEC191182DR01..... p.252

DR02

2019

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris-Centre (DR02) - 03/04/2019 - - DEC191036DR02..... p.253

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Centre (DR02) - 03/04/2019 - - DEC191053DR02..... p.254

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC - 05/04/2019 - - DEC191118DR02..... p.256

DR07

2019

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190375DR07 du 21 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale

DR12

2019

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST). - 18/04/2019 - - DEC190584INSHS..... p.258

DR13

2019

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Occitanie Est - 23/04/2019 - - DEC191235DR13..... p.259

DR14

2019

décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Occitanie Ouest - 12/04/2019 - - DEC191151DR14..... p.260

DR16

2019

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris Michel-Ange - 15/01/2019 - - DEC190257DR16..... p.261

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Paris Michel-Ange - 15/01/2019 - - DEC190258DR16..... p.263

DR19

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouërd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - 20/03/2019 - - DEC190999DR19..... p.265

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190697DR01 du 19 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif - 15/04/2019 - - DEC191181DR01..... p.266



DEC190991DAJ

Décision fixant les modalités d'organisation au CNRS de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

Vu la circulaire du 5 mars 2019 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

En application de l'article 6 de l'arrêté du 14 février 2019 et de la circulaire du 5 mars 2019 susvisés, la présente décision définit le matériel de vote, la procédure de vote et les modalités de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au CNESER par le personnel du CNRS.

Article 2 – L'organisation et le déroulement de l'élection

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le pôle CARE de la DAJ du CNRS.

Art. 3 – Le matériel de vote

Le vote est un vote par correspondance.

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par le pôle CARE

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur et comportant une notice explicative de la procédure de vote,

- un bulletin de vote sur lequel est imprimé un emplacement destiné à recevoir le suffrage de l'électeur, ainsi que les noms des candidats de chaque liste candidate,
- les professions de foi des listes candidates,
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 4 – Le vote

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au 13 juin 2019. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

Art. 5 – Le dépouillement

Le dépouillement du scrutin s'effectue le 14 juin 2019 au siège du CNRS, en présence du bureau de vote central du CNRS.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote central qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Art. 6 – Les résultats et le procès-verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le président du bureau de vote central proclame les résultats et rédige un procès-verbal signé par les membres du bureau de vote central et contresigné par le président de l'établissement.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Le procès-verbal et les résultats sont transmis à la commission nationale créée en application des dispositions de l'article D.232-13 du code de l'éducation.

Un exemplaire du procès-verbal est conservé au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la responsable du pôle CARE pour la durée du mandat des élus.

Art. 7 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, 28 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC190943DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL :

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu l'arrêté du 18 février 2015 relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

Vu la circulaire du 5 mars 2019 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation ;

DECIDE

Article 1^{er} - Objet

En application de l'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé, la liste électorale des agents du CNRS, pour le renouvellement des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est arrêtée par la présente décision.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (Pôle CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 28 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC191121DRH

Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013

Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS ;

Vu le décret n° 2017-561 du 18 avril 2017 du 18 avril 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps de fonctionnaires régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et modifiant divers décrets fixant les échelonnements indiciaires de certains corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2018-1173 du 19 décembre 2018 portant relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu la décision n° DEC190484DRH du 25 janvier 2019 modifiant le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 ;

Article 1^{er}

Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation du net à payer des fonctionnaires appartenant aux corps de chargé de recherche, de technicien de la recherche et d'adjoint technique de la recherche compte tenu des modifications de l'échelonnement indiciaire (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2

La rémunération mensuelle brute des contractuels ayant moins de 3 ans d'expérience recrutés pour des travaux d'exécution de niveau 5 affectés en zone 3 est revalorisée afin de tenir compte de l'augmentation de 1,50 % du salaire minimum de croissance (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 3

La rémunération mensuelle brute des contractuels ayant moins de 3 ans d'expérience recrutés pour des travaux d'exécution de niveau 5 affectés en zone 2 ou en zone 3, ainsi que celle des contractuels ayant entre 3 et 5 ans d'expérience recrutés pour des travaux d'exécution de niveau 5 sont revalorisées en conséquence de l'augmentation de la rémunération mensuelle brute des contractuels ayant moins de 3 ans d'expérience recrutés pour des travaux d'exécution de niveau 5 affectés en zone 3.

Article 4

Les dispositions de l'article 1^{er} de la présente décision sont applicables à compter du 1^{er} mai 2019 aux contrats conclus à compter de cette date.

Les dispositions de l'article 2 de la présente décision sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'ensemble des contrats en cours à compter de cette date.

Les dispositions de l'article 3 de la présente décision sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 aux contrats conclus à compter de cette date.

Article 5

La présente décision abroge la décision n° DEC190484DRH du 25 janvier 2019 modifiant le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013.

Article 6

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 avril 2019

Pour le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																			
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans			
	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	
	Travaux scientifiques (niveau CH)	2 695,56 à 31 077,82	2 643,22 à 30 477,48	2 617,05 à 30 173,1	3 841,41	3 766,82	3 729,53	4 019,31	3 941,27	3 902,25	4 190,74	4 109,36	4 068,68	4 275,13	4 192,12	4 150,62	4 291,12	4 207,80	4 166,14
Expérience < 3 ans														Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans		
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{re} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	
	Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 471,46	2 423,47	2 399,48	2 663,89	2 612,16	2 586,30	2 847,40	2 792,11	2 764,47	3 028,79	2 969,98	2 940,57	3 119,00	3 058,44	3 028,16	3 164,17	3 102,73	3 072,01
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 139,19	2 097,65	2 076,88	2 249,97	2 206,28	2 184,44	2 401,73	2 355,10	2 331,78	2 551,73	2 502,18	2 477,41	2 623,36	2 572,42	2 546,95	2 727,45	2 674,49	2 648,01
	Travaux d'études techniques (niveau 3)	1 970,55	1 932,29	1 913,16	2 091,38	2 050,77	2 030,47	2 208,20	2 165,32	2 143,88	2 326,89	2 281,71	2 259,12	2 380,35	2 334,13	2 311,02	2 411,76	2 364,93	2 341,51
Travaux de réalisation (niveau 4)	Travaux de réalisation (niveau 4)	1 661,98	1 629,71	1 613,57	1 756,75	1 722,64	1 705,58	1 832,52	1 796,94	1 779,15	1 896,71	1 859,88	1 841,47	1 900,56	1 863,65	1 845,20	1 918,05	1 880,80	1 862,18
	Travaux d'exécution (niveau 5)	1 566,85	1 536,43	1 521,22	1 576,26	1 545,65	1 530,35	1 607,56	1 576,35	1 667,31	1 664,94	1 618,75	1 685,62	1 652,89	1 636,52	1 698,91	1 665,92	1 649,43	



DEC191030DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Sébastien Incerti aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision DEC160591DAJ du 12 avril 2016 portant fin de fonctions et nomination de M. Sylvain David aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Incerti, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 en charge de l'interdisciplinarité à compter du 15 avril 2019, en remplacement de M. Sylvain David, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC191084DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Florence JOLLIVET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7212 intitulée Pathologie et virologie moléculaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC121848DR02 du 18 juin 2012 portant nomination de Mme Florence JOLLIVET aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Florence JOLLIVET, dans l'unité du CNRS UMR7212 à compter du 31 août 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

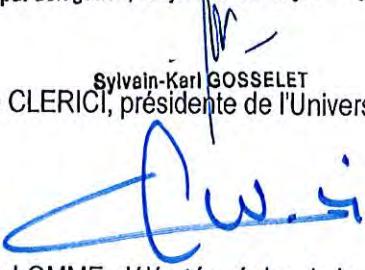
Fait à Villejuif, le 11 septembre 2018

Le directeur de l'UMR7212
Hugues BLAUDIN DE THE

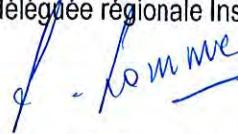


Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif
Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET
Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



Visa de Laurence LOMME, déléguée régionale Inserm Paris 7



DEC191150DR01

Décision portant nomination de M. Philippe HYVOZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181907DGDS portant renouvellement de l'unité mixte USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) et nommant M. Manuel CHARPY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'USR3103¹ en date du 07/01/2019 ;

Considérant que **M. Philippe HYVOZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe HYVOZ, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu), à compter du 8 janvier 2019 ;

M. Philippe HYVOZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Délégation Ile-de-France Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe HYVOZ est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

BO Mai 2019 / p.24

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Villejuif le 27 mars 2019

Le Directeur de l'USR3103
Manuel CHARPY

m. charpy *HULL*

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Eric DE CHASSEY, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)

Directeur général des services
Toni Legouda

Pour le directeur général de l'INHA
et par délégation

Pour le directeur général de l'INHA
et par délégation

Toni Legouda
Directeur général des services

DEC190796INSB

Décision portant nomination de M. Hervé ENSLEN en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

M. Hervé ENSLEN, Directeur de Recherche Inserm, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 22 « Biologie cellulaire, Biologie du développement Évolution-Développement, reproduction ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190868INSHS

Décision portant nomination de Mme Yvonne Treis aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire-LLACAN »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DE181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire-LLACAN » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, Mme Yvonne Treis, Chargée de recherche de classe normale, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire-LLACAN, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 MARS 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190801INSB

Décision portant nomination de Mme Armelle LETURQUE en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1er

Mme Armelle LETURQUE, Directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 24 « Physiologie, vieillissement, tumorigénèse ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190720INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Cécile Roudeau, directrice par intérim et de Mme Clarisse Berthezène, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA) et nommant M. François Brunet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François Brunet, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, décédé le 25 décembre 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Cécile Roudeau, professeur à l'université Paris-Diderot, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

A compter de cette même date, Mme Clarisse Berthezène, maître de conférences à l'université Paris-Diderot, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190924INSHS

Décision portant nomination de M. Dominique Avon aux fonctions de directeur adjoint **de l'unité** mixte de service n°2000 intitulée « **Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM** »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC181905DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire de l'IISMM en date du 10 décembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, M. Dominique Avon, Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études-EPHE, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service n°2000 intitulée « Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman-IISMM », jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190116INSMI

Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mathilde Mougeot, professeur de recherche, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la valorisation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 FEV. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190818INSIS

Décision portant nomination de M. Jacques BESSON, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7633 intitulée Centre des matériaux (CDM).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7633 intitulée Centre des matériaux (CDM) et nommant M. Jérôme CREPIN, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, M. Jacques BESSON, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 MARS 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190539DR05

Décision portant nomination de M. Charles Rossignol aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement – LAVUE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181915DGDS en date du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité mixte n°7218 intitulée Laboratoire Architecture, Ville, Urbanisme, Environnement et nommant M. Stéphane Tonnelat en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mai 2017 ;

Considérant que M. Charles Rossignol a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai (1^{ère} session) et du 26 au 28 juin 2017 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Charles Rossignol, Ingénieur d'Etudes CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7218 intitulée Laboratoire LAVUE, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. Charles Rossignol exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Charles Rossignol est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2019


Stéphane Tonnellat
Directeur
UMR 7218 LAVUE

Le directeur de l'unité
Stéphane Tonnellat

Visa du délégué régional du CNRS



Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégataire)



Visa de la présidente de l'Université
Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
(ou de son délégataire)

DEC190467DR05

Décision portant nomination de Mme Juliette Testard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8096 intitulée « Archéologie des Amériques »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8096 intitulée « Archéologie des Amériques » et nommant Mme Claire Alix en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8096 en date du 21/06/2018 ;

Considérant que Mme Juliette Testard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 octobre (1^{ère} session) et du 7 au 9 novembre 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Juliette Testard est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée « Archéologie des Amériques », à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Juliette Testard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Juliette Testard est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Meudon, le 28 janvier 2019

La directrice de l'UMR 8096
Claire Alix



Visa du délégué régional
Île-de-France Meudon du CNRS



Visa du président de l'Université Paris
Nanterre (ou de son délégué)



DEC190838DR06

Décision portant nomination de Monsieur Nicolas Meurisse aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre-Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Nicolas Meurisse, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre-Est à compter du 1er mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190798DR06

Décision portant nomination de Monsieur Philippe Pfister aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD), dont le directeur est Mme Bénédicte Poulin-Charonnat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Pfister, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5022 Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Bénédicte Poulin-Charonnat

DEC190785DR06

Décision portant nomination de Monsieur Mattieu Latroy aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), dont le directeur est M. Philippe Barral ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mattieu Latroy, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3124 Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Barral

DEC190777DR06

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Michel Antoine aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7503, intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA), dont le directeur est M. Jean-Yves Marion;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Michel Antoine, Ingénieur de recherches, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7503 Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Yves Marion

DEC190747DR06

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Couchet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7117 intitulée Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et Technologies

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7117, intitulée Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et Technologies, dont le directeur est M. Philippe Nabonnand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Couchet, Ingénieur d'étude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7117 Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherches sur les Sciences et Technologies à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Philippe Nabonnand

DEC190766DR06

Décision portant nomination de Monsieur Clément Diebold aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST), dont le directeur est M. Laurent Larger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Clément Diebold, Ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6174 Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le directeur d'unité
Laurent Larger



DEC190928INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Muriel Sinanides, directrice par intérim et nomination de M. Samuel Ferey aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3261 intitulée Maison des sciences de l'Homme Lorraine.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC180056INSHS en date du 9 février 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine et nommant Mme Muriel Sinanidès directrice par intérim ;

Vu la décision DEC182026INSHS en date du 18 juillet 2018 portant prolongation du mandat de Mme Muriel Sinanides aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu la décision DEC190595INSHS en date du 18 février 2019 portant prolongation du mandat de Mme Muriel Sinanides aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2019, il est mis fin aux fonctions de Mme Muriel Sinanides, directrice par intérim de l'unité de service de recherche n°3261 intitulée Maison des sciences de l'Homme Lorraine.

Article 2

A compter de cette même date, M. Samuel Ferey, professeur à l'université de Lorraine, est nommé directeur par intérim de l'unité de service de recherche n°3261 intitulée Maison des sciences de l'Homme Lorraine, jusqu'au 31 août 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190129INSMI

Décision portant nomination de M. Laurent Serlet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Serlet, professeur des universités est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la Formation.

Article 2

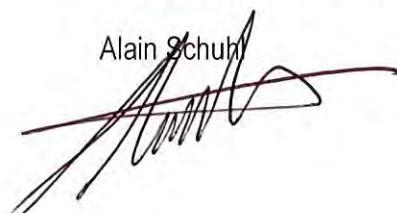
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 FEV. 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl





DEC190956INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine Detrez, directrice et nomination de Mme Patricia Lambert, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152861INSHS en date du 5 janvier 2016 portant création de l'unité mixte de service n°3773 intitulée Laboratoire de l'Éducation et nommant M. Pascal Marty directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162609INSHS en date du 11 janvier 2017 portant nomination de Mme Christine Detrez, directrice de l'unité susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine Detrez, directrice de l'unité mixte de service susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Patricia Lambert, Professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 Juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190926INSB

Décision portant nomination de M. Pier Francesco Ferrari aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5229 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod » et nommant Mme Angela Sirigu directrice de cette unité ;

Vu l'**avis du conseil de laboratoire** ;

Vu l'**accord du partenaire** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} avril 2019, M. Pier Francesco Ferrari, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 22 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC190849DR10

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC) et nommant Mme Petra HELLWIG en qualité de directrice.

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à Mme Gruber Nathalie le 12/02/19 par APAVE ALSACIENNE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie Gruber, ingénierie de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans au sein de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe, à compter du 20 mars 2019.

Article 2 : Missions

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie Gruber sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 8 mars 2019

La directrice de l'unité
Petra Hellwig

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC190849DR10

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexé

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexé (CMC) et nommant Mme Petra HELLWIG en qualité de directrice.

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à Mme Gruber Nathalie le 12/02/19 par APAVE ALSACIENNE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie Gruber, ingénierie de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans au sein de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexé, à compter du 20 mars 2019.

Article 2 : Missions

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie Gruber sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 8 mars 2019

La directrice de l'unité **Professeur Petra HELLWIG**
Petra Hellwig
UMR7140 - Chimie de la Matière Complexé
CNRS - UNISTRA

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN



DEC191272PDT

Décision portant nomination de M. Christian JUTTEN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian JUTTEN, Professeur à l'Université Grenoble Alpes, chercheur au laboratoire Grenoble Images Parole Signal Automatique, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 01/05/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de traiter spécifiquement des allégations au sein de la Mission à l'intégrité scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian JUTTEN demeure affecté à l'UMR5216.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/04/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit



DEC191087INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal Boulet et nomination de M. Renaud Denoyel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR7246) intitulée « Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7246 intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL) et nommant M. Pascal Boulet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal Boulet, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2019.

II. A compter de cette même date, M. Renaud Denoyel, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190244IN2P3

Décision portant nomination de M. Thierry Mouthuy aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Mouthuy, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet le domaine de la sécurité informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Mouthuy demeure affecté au Centre de physique des particules de Marseille.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, M. Thierry Mouthuy, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC190825INSB

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Ivan BALANSARD en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Ivan BALANSARD.

Article 2

M. Ivan BALANSARD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 50 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des modèles animaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ivan BALANSARD demeure affecté à l'UMS3537 « Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (C2EF-PRIM) » à Marseille.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 12 mars 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190925INSHS

Décision portant cessation des fonctions de M. Marin Dacos, directeur et nomination de Mme. Marie Pellen aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée « OpenEdition Center-CLEO »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 2004 intitulée « OpenEdition Center - CLEO » et nommant Marin Dacos directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal partiel du Conseil d'Unité OpenEdition en date du 3 mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2019, Mme Marie Pellen, Ingénieur d'Etudes, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°2004 intitulée « OpenEdition Center-CLEO », jusqu'au 31 août 2019, en remplacement de M. Marin Dacos, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

29 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190935INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Marie-Laure Navas, directrice par intérim
de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)* et nommant M. Richard Joffre, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Richard Joffre, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 30 avril 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Marie-Laure Navas, professeur à Montpellier SupAgro, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 septembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190930INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Lacampagne, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°9214 intitulée « Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles » et nommant M. Sylvain Richard directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'**avis du conseil de laboratoire** ;

Vu l'**accord des partenaires** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sylvain Richard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2019.

II. À compter de cette même date, M. Alain Lacampagne, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 22 mars 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13



DEC190168DR14

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC151491DR14 nommant Madame Jessie BOURDEAUX, Assistante de Prévention, au 1^{er} mai 2015 ;

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2018, aux fonctions d'Assistante de Prévention exercées par Madame Jessie BOURDEAUX dans l'unité n° UMR 5088 – LBCMCP.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 janvier 2019

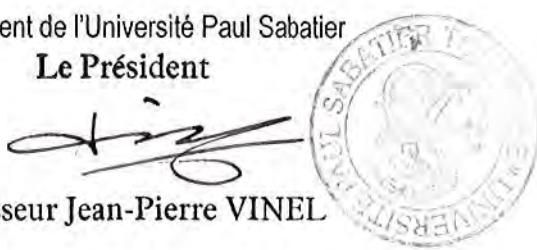
Le Directeur de l'Unité

Pour le Délégué Régional Empêché
Virginie MAHDI

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier
Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL





DEC191041DR14

Décision portant nomination de Mme Aline DUYNSLAEGER aux fonctions de responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation de la délégation Occitanie-Ouest

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aline DUYNSLAEGER, IECN, est nommée, à compter du 1^{er} mars 2019, responsable par intérim du service partenariat et valorisation de la délégation Occitanie-Ouest en remplacement de M. Jean-Paul Swerts.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
 Le délégué régional
 Christophe Giraud

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest





DEC191034INS2I

Décision portant nomination de M. Thierry SIMEON en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry SIMEON, Directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « Robotique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry SIMEON demeure affecté à l'UPR8001 « Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS) » à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC191165DR15

Décision portant nomination de Mme Sandrine Couronné aux fonctions de responsable du service Patrimoine et Logistique de la délégation Aquitaine

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC182230DR15 du 10 septembre 2018 portant nomination de Mme Sandrine Couronné aux fonctions de responsable par intérim du 10 septembre 2018 au 31 mars 2019 du service patrimoine et logistique de la délégation Aquitaine

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandrine Couronné, ingénierie d'études, est nommée, à compter du 1^{er} avril 2019, responsable du service patrimoine et logistique de la délégation Aquitaine.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190827INSB

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques BESSOULE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques BESSOULE, Directeur de Recherche CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'**Institut des sciences biologiques**, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la référence Information scientifique et technique (IST).

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Jacques BESSOULE demeure affecté à l'UMR5200 « Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM) » à Villenave d'Ornon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le 15 mars 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC191050INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Saut en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC190128INSMI portant nomination de M. Olivier Saut ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision 190128 INSMI est modifié comme suit : M. Olivier Saut, Directeur de recherche est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, à compter du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 pour 30 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier Saut demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Bordeaux (DR Aquitaine).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 AVR. 2019
Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SOFIEN



DEC183213DR16

Décision portant nomination de Mme Hala Bayoumi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 1517851NSHS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » et nommant Mme Karine BENNAFLA en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Hala BAYOUMI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris B, du 22 au 24 Septembre, puis du 16 au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hala BAYOUMI est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3123, à compter du 1er janvier 2018.

Mme Hala BAYOUMI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hala BAYOUMI est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2018

La directrice de l'unité USR3123
Karine BENNAFLA

Visa de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange
Hélène MAURY

DEC183116DR16

Décision portant nomination de Mme Valérie Pichot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3134 intitulée « Centre d'études Alexandrines (CEALEX) »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 120864INSHS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3134 intitulée « Centre d'études Alexandrines (CEALEX) » et nommant Mme Marie-Dominique Nenna en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Valérie PICHOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord, du 1^{er} au 3 juin, puis du 29 juin au 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie Pichot est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° USR3134, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Valérie Pichot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Valérie Pichot est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2018

La directrice de l'unité
Marie-Dominique Nenna

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène Maury

DEC183239DR16

Décision portant nomination de Mme Christelle Barthe aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) et nommant M. Pierre TULET en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Christelle BARTHE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord, du 1^{er} au 3 juin et du 29 juin au 1^{er} juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle BARTHE est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) », à compter du 1er janvier 2018.

Mme Christelle BARTHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Christelle BARTHE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 décembre 2018

Le directeur de l'unité
Pierre TULET

Visa de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange
Hélène MAURY

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC183208DR16

Décision portant nomination de M. Sylvain Morvan aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC182626INEE du 19 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Annaïg LE GUEN, appelée à d'autres fonctions

Considérant que M. Sylvain MORVAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du 19 au 21 mai, puis du 18 au 20 juin 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sylvain MORVAN est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3456, à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Sylvain MORVAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Sylvain MORVAN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2018

Le directeur de l'unité USR3456
Vincent GOUJON

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Hélène MAURY

DEC183119DR16

Décision portant nomination de Mme Emeline Houël aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8172 intitulée « Écologie des forets de Guyane (ECOFOG) »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8172 intitulée « Ecologie des Forets de Guyane » (ECOFOG), dont le directeur est M. Éric MARCON et M. Jean-Christophe ROGGY directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2017;

Considérant que Mme Emeline HOUEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 26 au 28 mai puis du 28 au 30 juin 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emeline Houël est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UMR8172, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Emeline Houël exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Emeline Houël est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 décembre 2018

Le directeur de l'unité
Éric Marcon

Visa de la déléguée régionale du CNRS



DEC190945INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Marc Maillot aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » UMIFRE 4 (SFDAS-Khartoum) et cessation de fonctions de Monsieur Vincent Francigny.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité de service et de recherche ;

Vu la décision DEC150635INSHS en date du 11 mars 2015 nommant Monsieur Vincent Francigny, directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Marc Maillot contractuel du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » UMIFRE 4 (SFDAS-Khartoum) pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019 en remplacement de Monsieur Vincent Francigny appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

29 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191071DR17

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Malésys aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25/01/2018 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Malésys, ingénierie d'études, est nommée, à compter du 25 mars 2019, responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Bretagne & Pays de la Loire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC191033INS2I

Décision portant nomination de Mme Anne SIEGEL en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne SIEGEL, Directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « BioInformatique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne SIEGEL demeure affectée à l'UMR6074 « Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) » à Rennes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

DEC190722DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Frédérique Dewitte,
Assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8576 intitulée UGSF.**

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151669DR18 du 12/11/2015 portant nomination de M./Mme Frédérique Dewitte aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Frédérique Dewitte, dans l'unité du CNRS n°UMR8576, à compter du 03/04/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 11/03/2019

Le directeur de l'unité
Christophe D'Hulst

Visa de la) déléguée régionale du CNRS
Mme Françoise Paillous

DEC190839DR19

Décision portant nomination de Mme Estelle LIEGAULT, aux fonctions de responsable de service adjointe du Service Partenariat et Valorisation de la délégation régionale Normandie

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{ER} janvier 2018, Mme Estelle LIEGAULT, est nommée aux fonctions de responsable du service adjointe du Service Partenariat et valorisation de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 juillet 2018

Pour le président-directeur général et par délégation,

le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC190840DR19

Décision portant nomination de M. Loïc REVERT, aux fonctions de responsable de service adjoint du Service Financier et Comptable de la délégation régionale Normandie

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{ER} janvier 2018, M. Loïc REVERT, est nommé aux fonctions de responsable du service adjoint du Service Financier et Comptable de la délégation régionale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 juillet 2018

Pour le président-directeur général et par délégation,

le délégué régional
Vincent GOUJON

Décision portant nomination de Monsieur Philippe POUPARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC);

Vu la décision n° DEC183017IN2I nommant directeur par intérim de l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC), M. Christophe ROSENBERGER;

Vu l'avis du conseil de la l'UMR60721;

Considérant que M. Philippe POUPARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'APAVE à l'Université de Caen Normandie, du 5 au 6 avril 2018 et du 11 au 13 avril 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe POUPARD, Assistant Ingénieur CNRS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la l'UMR 6072 intitulée Groupe de Recherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen (GREYC), à compter du 01 janvier 2019.

M. Philippe POUPARD, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe POUPARD, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 janvier 2019
 Visa de la Déléguée régionale du CNRS
 Mme Christine BRUNEL

Visa du President de l'Université
 de Caen Normandie
 M. Pierre DENISE

Le Directeur de l'Unité par intérim
 M. Christophe ROSENBERGER

Visa du Directeur de l'ENSICAEN
 M. Jean-François HAMMET

Décision portant nomination de M Karim BORDJI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant création de l'unité mixte n° 6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT) et nommant Mme Myriam BERNAUDIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 11 septembre 2017 ;

Considérant que M. Karim BORDJI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSA de Rouen, à St Etienne du Rouvray, du 26 au 28 février 2018 et du 26 au 27 mars 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Karim BORDJI, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6030 intitulée Imagerie et stratégie thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales (ISTCT), à compter du 01/01/2019.

M. Karim BORDJI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Karim BORDJI est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18/01/2019

Signature de la Directrice
de l'UMR6030 – ISTCT

Mme Myriam BERNAUDIN

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Normandie

Mme Christine BRUNEL

Visa du Président de
l'Université de Caen
Normandie

M. Pierre DENISE



DEC190819DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1er. – Mme Marjorie Nanteuil est nommée aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC191015DAJ

Décision portant nomination de Mme Sylvie Guerder aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'INSB

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Guerder est nommée directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences biologiques en charge de l'immunologie et de la relation hôte pathogène ainsi que du suivi des unités relevant de la section 27 du Comité National, à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DECISION 190929DRH

Décision portant composition de la commission de réforme du Centre National de la Recherche Scientifique

Le président-directeur général

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat en son article 35,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

décide,

Article 1

1. Représentants du président- directeur général du CNRS :

Madame Isabelle Longin, Directrice adjointe des ressources humaines ou Madame Corinne Quilgars, Responsable du service du développement social de la direction des ressources humaines

2. Représentant du Contrôleur Financier :

Monsieur Frédéric DESPET, Responsable du service central de la paie ou Madame Alexandra Phares, adjointe du Responsable du service central de la paie,

3. Représentants des personnels, titulaires :

Madame Mireille Ansaldi et Monsieur Georges Lutfalla, représentants du corps des directeurs de recherche,

CNRS

Service des pensions et accidents du travail

16 rue Alfred Kastler

14050 Caen Cedex 04

T. 02 31 46 25 00

www.cnrs.fr

Monsieur Victor Mamane et Madame Janique Guiramand, représentants du corps des chargés de recherche,

Messieurs Frank Talmont et Hervé Leh, représentants du corps des ingénieurs de recherche,

Monsieur Daniel Clesse et Madame Sophie Haguenin, représentants du corps des ingénieurs d'études,

Mesdames Marie-Christine Gonthier et Habiba Berkoun, représentantes du corps des assistants ingénieurs,

Mesdames Cécile Saintot et Nathalie Guillory, représentantes du corps des techniciens de recherche,

Madame Sabine Berry et Monsieur Baptiste Davanne, représentants du corps des adjoints techniques de la recherche,

4. Représentants des personnels, suppléants :

Messieurs Christophe Blondel et Finn Kjellberg, représentants du corps des directeurs de recherche,

Monsieur Aurélien Djament et Madame Véronique Martin Jezequel, représentants du corps des chargés de recherche,

Messieurs Philippe André et Monsieur Michel Drouet, représentants du corps des ingénieurs de recherche,

Mesdames Françoise Gaudy et Martine Pano, représentants du corps des ingénieurs d'études,

Madame Christine Biolley et Monsieur Frédéric Boutet, représentants du corps des assistants ingénieurs,

Monsieur Christophe Salmeron, représentant du corps des techniciens de recherche,

Madame Halima Ben Hammi et Monsieur Laurent Tamburini, représentants du corps des adjoints techniques de la recherche,

5. Membres titulaires du Comité Médical

1 Membres titulaires:

a) Médecins généralistes :

Docteur Laurent Signalou, Président du Comité Médical,
Docteur Williams Josse

b) Médecins spécialistes :

Docteur Jean Varin, Cardiologue
Docteur Michel Hainault, Rhumatologue
Docteur Jean-René Maury, Cancérologue
Docteur Anthony Behin, Neurologue
Docteur Charles Brahmy, Pneumologue
Docteur Jean-François Wirth, Psychiatre

2 Membres suppléants :

a. Médecins généralistes :

Docteur Sylvain Demanche,
Docteur Maria Rodriguez Otero

b. Médecins spécialistes :

Docteur Bernard Millet, Rhumatologue
Docteur Jean-René Maury, Cancérologue
Docteur Cécile Bouchard, Neurologue
Docteur Béatrice Segalas Talous, Psychiatre
Docteur Erik Nortier, Psychiatre

Fait à Paris , le

19 MARS 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191074DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC172509DAJ du 31 août 2017 portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Vu le projet d'accord de collaboration de recherche entre le CNRS et l'Institut Fields ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord de collaboration de recherche entre le CNRS et l'Institut Fields.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC191022DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision DEC151740DR12 du 23 juillet 2015 portant nomination de Mme Louiza Sanchez aux fonctions d'adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2019, l'article 3 de la délégation de signature susvisée est rédigé comme suit :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale et de Mme Bernadette Beurton, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Louiza Sanchez, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Nise Scherrer, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC191203DAJ

Décision portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC191071DR17 du 24 mars 2019 portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision portant délégation de signature susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. Aux visas, les termes « *Vu la décision DEC190585DR17 du portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim* » sont remplacés par les termes « *Vu la décision DEC191071DR17 portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire* ».
- II. L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale et de Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malesys, responsable du Service Partenariat et Valorisation, à Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines et à Mme Edith Mazuet, responsable de service adjointe du service ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président – directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC191223DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Neveu, directeur de l'unité FR2393 intitulée « Institut de linguistique Française » (ILF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2029, intitulée « Institut de linguistique Française » (ILF), dont le directeur est Monsieur Franck Neveu ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Monsieur Franck Neveu, directeur de l'unité FRE2393, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC171037DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191217DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel Lozerand, directeur de l'unité FRE2025 intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité FRE2025, intitulée « Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est » (IFRAE), dont le directeur est Emmanuel Lozerand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel Lozerand, directeur de l'unité FRE2025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du déléataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC191188DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR2000 intitulée « Matrices Et Graphes Aléatoires » (MEGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création du GDR2000 intitulée « Matrices Et Graphes Aléatoires » (MEGA), dont le directeur est Monsieur Jamal Najim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jamal Najim, directeur du GDR 2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1.les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3.les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du déléataire du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019

La déléguée régionale

Clarissee Lefort



DEC191215DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Paul Vidal, directeur de l'unité UMR8257 intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC-G) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement pour un an de l'unité UMR8257, intitulée « Cognition and Action Group » (COGNAC-G), dont le directeur est Pierre-Paul Vidal ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Paul Vidal, directeur de l'unité UMR8257, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Paul Vidal , délégation de signature est donnée à Madame Manouelle Nordey, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171167DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarissee Lefort

DEC191221DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité FRE2029 intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité FRE2029, intitulée « De la diversité des populations à l'individu, de l'identification à l'identité » (BABEL), dont le directeur est Monsieur Bertrand Ludes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand Ludes, directeur de l'unité FRE2029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand Ludes, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie Bacon, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarissee Lefort



DEC191163DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luis Mir, directeur de l'UMR 8203 intitulée « Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8203 intitulée « Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses », dont le directeur est Monsieur Luis Mir ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luis Mir, directeur de l'UMR8203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis Mir, délégation de signature est donnée à Monsieur Karim Benihoud, professeur des universités et à Madame Isabelle Croquison, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171145DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191214DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212 intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre portant renouvellement de l'unité UMR7212, intitulée « Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique » (GenCellDi), dont le directeur est Monsieur Jean Soulier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean Soulier, directeur de l'unité UMR7212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Soulier, délégation de signature est donnée à Madame Kadidja Mahcer, technicienne, et à Madame Soniah Raharinosy, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171095DR01 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisso Lefort

DEC191211DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Fabienne Comte, directrice de l'unité UMR8145 intitulée « Mathématiques appliquées à Paris 5 » (MAP5), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8145, intitulée " Mathématiques appliquées à Paris 5 " (MAP5), dont la directrice est Fabienne Comte;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabienne Comte, directrice de l'unité UMR8145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC100196DR01 du 19 octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191179DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA), dont le directeur est Monsieur Julien Barral ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien Barral, directeur de l'UMR7539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1.les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3.les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien Barral, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc Delort, professeur des universités, à Monsieur Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études, et à Madame Yolande Jimenez, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180435DR01 du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191187DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur lordanis Kerenidis, directeur de la FR3640 «Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC180930DGDS en date du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université Clermont Auvergne, de l'université Sorbonne université et de l'université de Lille ;

Vu la décision DEC181529INS2I en date du 13 juin 2018 portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) »

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la FR3640 « Paris Centre for Quantum Computing » (PCQC), dont le directeur est Monsieur lordanis Kerenidis ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur lordanis Kerenidis, directeur de la FR3640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1.les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3.les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis Kerenidis, délégation de signature est donnée à Madame Eleni Diamanti, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172588DR01 du 7 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191224DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe Fouquere, directeur de l'unité FR3734 intitulée « Fédération MathSTIC » (MathSTIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3734, intitulée « Institut de linguistique Française » (ILF), dont le directeur est Monsieur Christophe Fouquere ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Fouquere, directeur de l'unité FR3734, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC 170325DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191196DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), dont la directrice est Madame Valérie NOVEMBER ;

Vu la décision DEC190575INSHS du 25 mars 2019 portant cessation de fonctions de Madame Valérie November, directrice de l'UMR8134, de Monsieur Gilles Jeannot et de Monsieur Pascal Ughetto, directeurs adjoints et de nomination de Madame Nathalie Roseau, directrice par intérim, de Monsieur Alexandre Mathieu-Fritz et de Monsieur François-Mathieu Poupeau, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8134 intitulée « Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés » (LATTS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie Roseau, directrice de l'UMR8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Roseau, délégation de signature est donnée à Monsieur François-Mathieu Poupeau, chargé de recherche hors classe, à Monsieur Alexandre Mathieu-Fritz, professeur des universités, et à Madame Assetou Coulibaly, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC171134DROI du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2019

La déléguée régionale

Clarissee Lefort



DEC191208DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin Oheim, directeur de l'UMR8003 intitulée « Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères » (SPPIN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR8003, intitulée " Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères " (SPPIN), dont le directeur est Monsieur Martin Oheim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin Oheim, directeur de l'unité UMR8003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin Oheim, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles Dewailly, ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarissee Lefort



DEC191216DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592 intitulée « Institut Jacques Monod » (IJM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7592, intitulée « Institut Jacques Monod », dont le directeur est Monsieur Michel Werner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel Werner, directeur de l'UMR7592, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Werner, délégation de signature est donnée à Madame Valérie Doye, directrice de recherche 1^{ère} classe, à Madame Christine Benichou, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Stéphane Hoyez, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191214DR01 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190951DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciaX - PHENIX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes InterfaciaX - PHENIX, dont le directeur est M. Laurent MICHOT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent MICHOT, directeur de l'unité UMR8234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MICHOT, délégation de signature est donnée, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} : à Mme Marie JARDAT, professeure, à M. Gérard GUILLARD, technicien, et jusqu'au 31 mars 2019 à Mme Lise MICHELOT, assistante ingénierie.

Article 3

La décision n° DEC183167DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190953DR02

Décision modificative portant délégation de signature à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, dont la directrice est Mme Elise VOGUET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elise VOGUET, directrice de l'unité UMS2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise VOGUET, délégation de signature est donnée à M. Dominique AVON (DET), directeur-adjoint et Mme Emmanuelle GRAVEJAT (SAENES), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183172DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC191054DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 12/21/2018 portant renouvellement de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, dont le directeur est M. Jérôme CREPIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme CREPIN, directeur de l'unité UMR7633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CREPIN, délégation de signature est donnée à M. Jacques BESSON (DR), directeur-adjoint et à Mme Christiana KANCEL-DEVAUX (IE), adjointe au directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190483DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190949DR02

Décision modificative portant délégation de signature à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC190159DGDS du 10 janvier 2019 portant création de l'unité UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'Ecole Normale Supérieure (LPENS), dont le directeur est M. Jean-Marc BERROIR;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc BERROIR, directeur de l'unité UMR8023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc BERROIR, délégation de signature est donnée à M. Denis BERNARD, directeur de recherche, M. Jean-François ALLEMAND, professeur, M. Jean-Michel ISAC, ingénieur de recherche, Mme Anne MATIGNON, assistante-ingénierie et Mme Nora SADAoui, assistante-ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC183307DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2019

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

DEC190408DR02

Décision portant délégation de signature à M. Paolo D'IORIO, directeur de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM, dont le directeur est M. Paolo D'IORIO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, délégation est donnée à M. Paolo D'IORIO, directeur de l'unité UMR8132, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹⁸ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹⁸ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2019

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo D'IORIO, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie CRASSON (IE), adjointe de direction et Mme Elise ANASTASE (AI), responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JAN. 2019**

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



DEC182725DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Marie-Pierre Landete, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Catherine Houy-Lemaire, et Mme Hélène Ribierre, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le directeur est M. François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Hélène Ribierre, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 novembre 2018

Le directeur d'unité
François Schweisguth

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182724DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, dont le directeur est M. François Schweisguth ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR, Mme Marie-Pierre Landete, IE, Mme Nantsoanaina Razafinarivo, IE, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et Mme Hélène Ribièvre, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172822DR05 du 17 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2018

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC191137DR05

Décision portant délégation de signature à M. Hector Flores, directeur de l'unité UMR8111 intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8111, intitulée Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation, dont le directeur est M. Hector Flores ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hector Flores, directeur de l'unité UMR8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector Flores, délégation de signature est donnée à M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IR, et Mme Sabine Kimmel, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hector Flores, M. Noël Robichon, MC, M. Philippe Laporte, IR, et Mme Sabine Kimmel, IE, délégation de signature est donnée à Mme Pascale Hammes, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 4 000€ HT.

Article 4

La décision n° DEC132352DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 avril 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC191056DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8103, intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, dont la directrice est Mme Christine Noiville-Guigon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Guy, IEHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 avril 2019

La directrice d'unité
Christine Noiville-Guigon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191055DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Noiville-Guigon, directrice de l'unité UMR8103, intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8103, intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, dont la directrice est Mme Christine Noiville-Guigon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Noiville-Guigon, directrice de l'unité UMR8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Noiville-Guigou, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guy, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170527DR05 du 8 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 avril 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC183190DR05

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lamarche, directeur de l'unité UMR7533 intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont le directeur est M. Thomas Lamarche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Lamarche, directeur de l'unité UMR7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Lamarche, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Moellic, IE, Mme Johan Milian, MCF, et Mme Zoé Vaillant, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152221DR05 du 12 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC191229DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Souty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Souty, IEHC, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette décision prend effet le 23 avril 2019 et prendra fin le 26 avril 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 avril 2019

Le délégué régional

Philippe Cavelier



DEC191138DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Grandclement, directeur de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8102, intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH), dont le directeur est M. Philippe Grandclement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Grandclement, directeur de l'unité UMR8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandclement, délégation de signature est donnée à M. Andreas Zech, MC, et Mme Nathalie Ollivier, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132320DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 avril 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC191140DR05

Décision portant délégation de signature à M. Andreas Zech et Mme Nathalie Ollivier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire univers et théorie (LUTH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8102, intitulée Laboratoire univers et théories (LUTH), dont le directeur est M. Philippe Grandclement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Andreas Zech, MC, et Mme Nathalie Ollivier, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 avril 2019

Le directeur d'unité
Philippe Grandclement

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191177DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont la directrice est Mme Corinne FEULLAR ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée « unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences » (UPS ULISSE) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mmes Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190968DR11 du 22 mars 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 23 avril 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC191168DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent ORGEAS, directeur de l'unité GDR2024 intitulée MECAérique multi-échelles des milieux Fibreux (MECAFIB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'unité GDR2024 intitulée MECAérique multi-échelles des milieux Fibreux (MECAFIB), dont le directeur est M. Laurent ORGEAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent ORGEAS, directeur de l'unité GDR2024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 avril 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC191091DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique MAUME-DESCAMPS, directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

Vu la décision DEC173204INSMI portant nomination de Mme Véronique MAUME-DESCAMPS aux fonctions de directrice de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique MAUME-DESCAMPS, directrice de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MAUME-DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. Jérôme LELONG, MC Grenoble INP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 000 euros HT et à Mme Juana DOS SANTOS, assistante manager Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC180926DR11 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 avril 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

DEC191065DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), dont le directeur est M. Thierry BOUCHE ;

Vu la décision DEC162712INSMI portant nomination de Mme Evelyne MIOT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BOUCHE, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MIOT, CR CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT et à Mme Agnès AGARLA, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC171675DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} avril 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

DEC191002DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), dont le directeur est M. Stéphane MENAGE, et M. Patrice CATTY, le directeur adjoint ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MENAGE, délégation de signature est donnée à M. Patrice CATTY, chercheur CEA, directeur adjoint, et à Mmes Geneviève BLONDIN, DR CNRS, responsable d'équipe PMB et Joëlle PAPARELLA, TCS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171637DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 mars 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC190763DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE ;

Vu la décision DEC182984IN2P3 du 21 décembre 2018 portant fermeture de l'unité UMR6417 intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Thierry LAMY, IRHC CNRS, adjoint au directeur, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IRHC CNRS, adjointe au directeur, directrice administrative et financière, à M. Christophe VESCOVI, IRHC, adjoint au directeur, directeur opérationnel, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, adjointe à la directrice administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Guillaume WAROT, IR2 CNRS, ingénieur expert en développement d'expérimentation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1 000 euros HT pour les missions et 1000 euros HT pour les commandes de fonctionnement ou d'équipement.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC171663DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 avril 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

DEC190602DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (GDR CEV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR3641, intitulée Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quaternaire (GDR CEV), dont le directeur est M. Yannick DONNADIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC191089DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille ANSALDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie bactérienne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée *Laboratoire de Chimie bactérienne*, dont le directeur est Tâm MIGNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Mireille ANSALDI*, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille ANSALDI*, délégation est donnée à M. Axel MAGALON, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille ANSALDI et de M. Axel MAGALON*, délégation est donnée à Mme Francine VERIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mireille ANSALDI, de M. Axel MAGALON et de Mme Francine VERIN*, délégation est donnée à Mme Vanessa BIMBI, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 avril 2019

Le directeur d'unité
Tâm MIGNOT

DEC191090DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562 intitulée Centre Norbert Elias

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8562, intitulée Centre Norbert Elias, dont le directeur est M. Boris PETRIC ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8562.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus : 6 membres pour le collège chercheurs/enseignants-chercheurs, 1 membre pour le collège doctorants/post-docs, 1 membre pour le collège ITA ;
- 5 membres nommés : 3 membres pour le collège chercheurs/enseignants-chercheurs, 1 membre pour le collège doctorants/post-docs, 1 membre pour le collège ITA ;

Sont invités permanents : la secrétaire générale et les responsables de thématiques (4).

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 03/04/2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC191088DR12

Décision portant délégation de signature à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283 intitulée Laboratoire de chimie bactérienne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7283, intitulée *Laboratoire de Chimie bactérienne*, dont le directeur est Tam MIGNOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Tam MIGNOT, directeur de l'unité UMR7283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Tam MIGNOT**, délégation de signature est donnée à Mme Mireille ANSALDI, DR2, M. Axel MAGALON, DR2, Mme Francine VERIN, AI, Mme Vanessa BIMBI, TCS et Mme Delphine LEROI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181350DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 avril 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC191128DR13

Décision portant délégation de signature à Mme ROTH Muriel, directrice de l'unité UPS3044 intitulée Baculovirus et Thérapie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC190939INSB du 22 mars 2019, portant nomination de Mme ROTH Muriel aux fonctions de directrice de l'unité UPS3044 intitulée *Baculovirus et Thérapie* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme ROTH Muriel, directrice de l'unité UPS3044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel ROTH, délégation de signature est donnée à Mme Christine GAUBIAC, TR SUP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150568DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 08 avril 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Laure NAVAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190935INEE du 3 avril 2019, portant cessation et nomination de Mme Marie-Laure NAVAS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR5175 intitulée *Laboratoire Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique HANIN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique HANIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, Responsable financière.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

BO Mai 2019 / p.159

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 avril 2019

La directrice d'unité

Marie-Laure NAVAS

DEC191131DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214 intitulée Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant création de l'unité UMR9214 intitulée, *Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles* dont le directeur est M. Jacques MERCIER

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques MERCIER, directeur de l'unité UMR9214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MERCIER, délégation de signature est donnée à M. Alain LACAMPAGNE DR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170844DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC191157DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Réjane ROURE, directrice et à M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint de l'unité UMR5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC180601INSHS du 27 avril 2018, portant cessation de fonctions de M. David LEFEVRE et de Mme Armelle GARDEISEN et nomination de Mme Réjane ROURE, directrice par intérim et de M. Christophe PELLECUER, directeur adjoint par intérim de l'unité UMR5140 intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Réjane ROURE, directrice de l'unité UMR5140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Réjane ROURE, délégation de signature est donnée à M. Christophe PELLECUER, Directeur Adjoint, et à Mme PELLET ROSTAING Marie Laure, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181592DR13 du 5 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 avril 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC191274DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Laure NAVAS, directrice par intérim de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC190935INEE du 3 avril 2019, portant cessation et nomination de Mme Marie-Laure NAVAS aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR5175 intitulée *Laboratoire Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure NAVAS, directrice par intérim de l'unité UMR5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure NAVAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis MARTIN, Directeur de recherche, à Mme Véronique HANIN, Ingénieur de Recherche, et à Mme Margueritte PLATON, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170608DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 29 avril 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC191130DR13

Décision portant délégation de signature à Mme ROTH Muriel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) à Mme ROTH Muriel, directrice de l'unité UPS3044 intitulée *Baculovirus et Thérapie*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190939INSB du 22 mars 2019, portant nomination de Mme ROTH Muriel aux fonctions de directrice de UPS3044 intitulée *Baculovirus et Thérapie* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Christine GAUBIAC, Secrétaire Gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2019

La directrice de l'Unité

Muriel ROTH

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182534DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michel Loreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5321 intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (SETE).

LE DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5321, intitulée Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale, dont le directeur est M. Michel Loreau ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Marion Bousquet, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bousquet, délégation est donnée à M. Olivier Guillaume, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bousquet et de M. Guillaume, délégation est donnée à M. Jean Clobert, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Moulis, le 12 septembre 2018

Le directeur d'unité
Michel Loreau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183110DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Costamagno, à M. Thomas Perrin, à M. Philippe Miroux et à M. Cyril Guillot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5608 intitulée Travaux de Recherches sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5608, intitulée Travaux de Recherches sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES), dont le directeur est M. Nicolas Valdeyron ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Costamagno DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Costamagno, délégation est donnée à M. Thomas Perrin CRCN aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Costamagno et de M. Thomas Perrin, délégation est donnée à M. Philippe Miroux IEHC aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Costamagno, de M. Thomas Perrin et de M. Philippe Miroux délégation est donnée à M. Cyril Guillot Al aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 06 décembre 2018

Le directeur d'unité
Nicolas Valdeyron



DEC191081DR14

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Ganachaud, directeur de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS) ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alexandre Ganachaud, directeur de l'unité UMR5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

CNRS

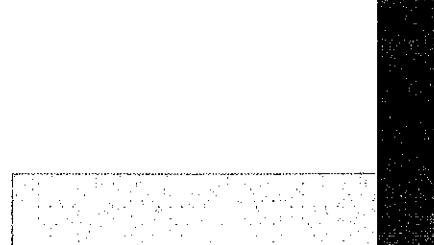
Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest



égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Ganachaud, délégation de signature est donnée à M. Pierre De Mey, DR, Mme Isabelle Dadou, DR, M. Jean-François Crétaux, CR, et Mme Nadine Lacroux, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161131DR14 du 06/07/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

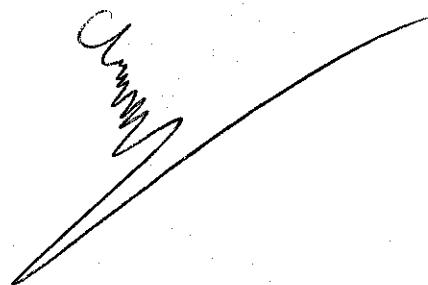
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191083DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre De Mey, Mme Isabelle Dadou, M. Jean-François Crétaux et Mme Nadine Lacroux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS), dont le directeur est Monsieur Alexandre Ganachaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre De Mey, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey, délégation est donnée à Mme Isabelle Dadou, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey et de Mme Isabelle Dadou, délégation est donnée à M. Jean-François Crétaux, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey, de Mme Isabelle Dadou et de M. Jean-François Crétaux, délégation est donnée à Mme Nadine Lacroux, AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Le directeur d'unité
Alexandre Ganachaud



DEC191085DR14

Décision portant délégation de signature à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité ERL5311 intitulée STROMALAB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 portant la création de l'UMR5273, intitulée STROMALAB dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest



DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité ERL5311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis Casteilla, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Cousin, DR2, Mme Suzanne Bignau, Gestionnaire et à Mme Elodie Gayral, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150399DR14 du 31 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

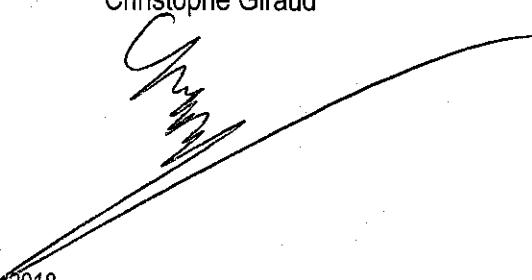
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191085DR14

Décision portant délégation de signature à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité ERL5311 intitulée STROMALAB, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL(E),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 portant la création de l'UMR5273, intitulée STROMALAB dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest



DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Louis Casteilla, directeur de l'unité ERL5311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis Casteilla, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Cousin, DR2, Mme Suzanne Bignau, Gestionnaire et à Mme Elodie Gayral, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150399DR14 du 31 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191086DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Cousin, Mme Suzanne Bignau et Mme Elodie Gayral pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL5311 intitulée STROMALAB

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 portant la création de l'UMR5273, intitulée STROMALAB dont le directeur est M. Louis Casteilla ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice Cousin, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Cousin, délégation est donnée à Mme Suzanne Bignau, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Cousin et de Mme Suzanne Bignau, délégation est donnée à Mme Elodie Gayral, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 03 avril 2019

Le directeur d'unité
Louis Casteilla

DEC190347DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des **Systèmes d'information (DSI – MOY1678)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070081DAJ du 18 juillet 2007 autorisant le délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à déléguer sa signature au directeur des systèmes d'information.

Vu la décision DEC090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes ;

Vu la décision DEC100113DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC182762DAJ du 06 novembre 2018 portant nomination de Mme Marie-Chitra Iriart aux fonctions de directrice adjointe administrative de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, Directeur des Systèmes d'Information (MOY1678), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, Directrice Adjointe et à Mme Marie-Chitra Iriar, attachée d'administration hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183115DR14 du 06 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Toulouse, le 18 janvier 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud

DEC190385DR14

Décision portant délégation de signature à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination (LCC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Azzedine Bousseksou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Manoury, délégation est donnée à Mme Patricia Fouquereau, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité
Azzedine Bousseksou

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC190787DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-José Casanove, directrice de l'unité FR2008 intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC181970INP du 22 novembre 2018 portant création de l'unité FR2008, intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée, dont la directrice est Madame Marie-José Casanove ;

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-José Casanove, directrice de l'unité FR2008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M./Mme Marie-José Casanove, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte Warot, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégitant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel du CNRS*.

Fait à Toulouse, le 22 février 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC190681DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline LEANDRI, directrice de l'unité GDR2059 intitulée SILEX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie-Ouest à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2059, intitulée SILEX, dont la directrice est Mme Céline Léandri ;

CNRS

Délégation Occitanie Ouest

16 avenue Edouard Belin – BP 24367

31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

www.cnrs.fr/occitanie-ouest

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Céline Léandri, directrice de l'unité GDR2059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Léandri, délégation de signature est donnée à M. Thomas Perrin, CR1, et M. Philippe Miroux, IE hc, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

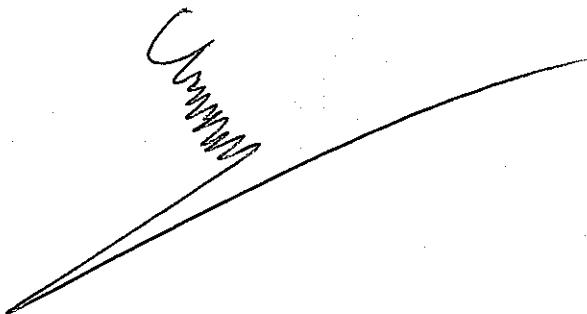
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 février 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191162DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Blanc et à M. Richard Vincendeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3414 intitulée Maison des sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3414, intitulée Maison des Sciences de l'homme et de la société, dont le directeur est M. Pascal Gaillard.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Blanc, IRHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Blanc, délégation est donnée à M. Richard Vincendeau, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité
Pascal Gaillard

DEC191099DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte Warot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2008 intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181970INP du 22 novembre 2018 portant création de l'unité FR2008, intitulée Fédération de Physique de la Matière Condensée, dont la directrice est Madame Marie-José Casanove ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte Casanove, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

La directrice d'unité
Marie-José Casanove

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191093DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dechanet-Merville, directrice, délégation de signature est donnée à Mme Lastère-Itcaina, assistante ingénierie, Patrick Blanco, Professeur, Vincent Pitard, ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2018

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190305DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey, directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu la décision DEC170125INSU du 1^{er} février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey, directrice de l'UMS2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey, directrice, délégation de signature est donnée à M. Franck Delalée, Directeur adjoint et Mme Joanna Martz, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} décembre 2018

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC182871DR15

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Darbon, directeur de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM), dont la directrice est Céline Thiriot ;

Vu la décision DEC173239INSHS du 4 janvier 2018 portant cessation de fonctions de Mme Céline Thiriot, directrice et nomination de M. Dominique Darbon, directeur par intérim de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM) ;

Vu la décision DEC181991INSHS du 12 juillet 2018 portant nomination de M. Dominique Darbon directeur de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Darbon, directeur de l'UMR5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de

- l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Darbon, délégation de signature est donnée à Mme Karine Bassoulet, ingénierie de recherche et Mme Sonia Le Camus, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181272DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} août 2018

Le délégué régional
Younis Hermès

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190293DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Batsale, directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Batsale, directeur de l'UMR5295, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Batsale, directeur, délégation de signature est donnée à M. Didier Lassaque, Directeur administratif et financier, M. Gérard Lebreton, gestionnaire, Mme Virginie Guenard, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} octobre 2018

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC183336DR15

Décision portant délégation de signature à M. Franck Delalee pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) dont la directrice est Marie-Lise Dubernet-Tuckey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Franck Delalee, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Delalee, délégation est donnée à M.Gaëtan Jacob, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1^{er} avril 2018

La directrice d'unité
Marie-Lise Dubernet-Tuckey

DEC183335DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Zeler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est Ryszard Lobinski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie Zeler, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Zeler, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julier Zeler et de Mme Sophie Puyou-Lascassies, délégation est donnée à Mme Céline Clouet, secrétaire administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1^{er} avril 2018

Le directeur d'unité
Ryszard Lobinski

DEC183330DR15

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5234 intitulée Laboratoire de Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) et nommant M. Michael Kann, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182672INSB portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'UMR5234 intitulée Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'UMR5234 intitulée Laboratoire de Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité (MFP), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Guit, ingénieur d'études, Mme Marie-Line Andreola, directeur de recherche, M.Thierry Noel, professeur des universités aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC181287DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 octobre 2018

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190295DR15

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3767 intitulée Bio-imagerie de Bordeaux dont le directeur est M. Sylvain Miraux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain Miraux, directeur de l'UMS3767, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Miraux, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Cindy Brossa, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191194DR15

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

Vu la décision DEC190371INSB du 20 février 2019 portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Choquet, directeur de l'UMS3420, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Choquet, directeur, délégation de signature est donnée à M. Patrick Moreau, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191189DR15

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barthélémy, directeur de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR5320, intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), dont le directeur est M. Jean-Louis Mergny ;

Vu la décision DEC183101INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Philippe Barthélémy aux fonctions de directeur et de M. Fabien Darfeuille aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5320, intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Barthélémy, directeur de l'UMR5320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barthélémy, directeur, délégation de signature est donnée à M. Fabien Darfeuille, directeur adjoint, Mme Malika Vloeberghs, coordonnatrice administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des déléguaires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191096DR15

Décision portant délégation de signature à M. Peter Moonen, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

Vu la décision DEC190809INSMI du 5 mars 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Peter Moonen directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Peter Moonen directeur par intérim de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Peter Moonen, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, ingénierie d'études, Mme RIUS Marie-Laure, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181262DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} mars 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191079DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), dont le directeur est Jean-François Aujol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pauline Raout, ingénierie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Raout, délégation est donnée à Mme Muriel Hachemi, assistante ingénierie aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Jean-François Aujol

DEC191078DR15

Décision portant délégation de signature à M.Jean-François Aujol, directeur du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement du GDR2286 intitulé Mathématiques de l'Imagerie et de ses Applications (MIA), dont le directeur est Jean-François Aujol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François Aujol, directeur du GDR2286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Aujol, délégation est donnée à Mme Pauline Raout, ingénieure, Mme Muriel Hachemi, assistante ingénierie aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191077DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142133DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Structuration de la Théorie des Nombres ;

Vu la décision DEC162833INSMI portant nomination de M. Guillaume Ricotta aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pauline Raout, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Guillaume Ricotta

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191076DR15

Décision portant délégation de signature à M.Guillaume Ricotta, directeur du GDR2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC162833INSMI portant nomination de M. Guillaume Ricotta aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°2251 intitulé Structuration de la Théorie des Nombres ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Ricotta, directeur du GDR2251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Ricotta, délégation de signature est donnée à Mme Pauline Raout, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190314DR15 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC191068DR15

Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement du GDR2065 intitulé Composites à Matrice Céramique : Conception, Modélisation, Caractérisation (CMC2), dont le directeur est Gérard-Louis Vignoles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Roger Fischer, ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Gérard-Louis Vignoles

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191062DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Horain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) ;

Vu la décision DEC183033INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Bernard Tanguy aux fonctions de directeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Horain, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Tanguy Bernard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191061DR15

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Tanguy, directeur de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GRETHA) ;

Vu la décision DEC183033INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Bernard Tanguy aux fonctions de directeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Tanguy, directeur de l'UMR5113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Bernard Tanguy, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Anne Horain, ingénierie d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Younis Hermès

DEC190913DR15

Décision portant délégation de signature à M. François Tison pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5293 intitulée Institut des maladies neurodégénératives (IMN),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) dont le directeur est M. Erwan Bezard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Tison, PU-PH, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Tison, délégation est donnée à Mme Céline Vega-Roïatti, MCU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Tison et de Mme Céline Vega-Roïatti, délégation est donnée à M Eric Wattelet, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Bézard Erwan

DEC190988DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M), dont le directeur est M. Stéphane Egée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek, délégation est donnée à Mme Catherine Leblanc, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek et de Mme Catherine Leblanc, délégation est donnée à Mme Dominique Le Duff, assistante-ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Roscoff, le 8 avril 2019

Le directeur d'unité

Stéphane EGEE

DEC190535DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), dont le directeur est M. Sébastien KONIECZNY ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Sébastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien KONIECZNY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric RENARD, gestionnaire – grade T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180883DR18 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/02/19

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS



DEC190848DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9189, intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, dont le directeur est M. Olivier Colot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colot, la délégation de signature est donnée à M. Géry Casiez, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150479DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 27/02/19

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190530DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par interim de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), dont la directrice par interim est Mme Nathalie LE BOUTEILLEC ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par intérim de l'unité UMR7319 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil

fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par intérim de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Franck KRAWCZYK, Ingénieur d'études, à Mme Virginie BEQUET, ITRF, à Mme Gouarné et à Mme Guyon, Directrices adjointes par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181992DR18 du 06/07/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 29/01/19

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190536DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEUX, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21/12/2017 portant le renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) dont le directeur est M. Thierry DENOEUX.

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Thierry DENOEUX, directeur de l'unité FR3272 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DENOEUX, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique PORRAS, Ingénierie de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181425DR18 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale déléguant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 29/01/19

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC190596DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, Adjointe à la Déléguée Régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale de la délégation Haut-de-France.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

Vu la décision DEC190031DR18 du 2/01/2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Hauts de France, la délégation est donnée à Mme Bénédicte SAMYN, Adjointe à la Déléguée, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale et du premier délégataire, la délégation de signature est donnée à Mme Sabine BLIN, Responsable du Service des Ressources Humaines et à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 06/02/2019.

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS



DEC191122DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant renouvellement de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à M. Ghislain N'DAH-SEKOU, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163043DR18 du 6/01/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale déléguant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/04/19

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC190820DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;



Vu la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC190819DAJ portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation permanente est donnée à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels (modifié)

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'exams de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les décisions et conventions relatives au recrutement et à la gestion des personnels navigants de droit maritime affectés aux moyens nationaux de l'INSU.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers ;

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;
- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, tous les actes et décisions concernant les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

- l'ordonnancement des dépenses concernant les rémunérations des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- l'émission des titres de recettes (factures clients) concernant les rémunérations des marins de l'INSU.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines à l'effet de signer au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés aux articles 1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., et 2 de la présente décision.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, dans la limite de

ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 avril 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC191004INSHS

Décision portant modification de la décision collective DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant la direction de l'UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2015 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1 :

A l'article 2 de la décision DEC181898DGDS susvisée, les termes relatifs à l'unité mixte de recherche UMR8225 sont modifiés ainsi qu'il suit :

La ligne suivante est supprimée

« Directeur : M. François BRUNET, Professeur des universités ».

Article 2 :

A compter du 1^{er} janvier 2019, Mme Cécile ROUDEAU, professeur à l'Université Paris Diderot, est nommée directrice par intérim de l'unité de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2019.

A compter de cette même date, Mme Clarisse BETHEZENE, maître de conférences à l'Université Paris Diderot, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC N°DEC191003DRH

Décision portant sur la sanction suite à la CAP disciplinaire des ingénieurs d'études du 15 mars 2019.

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'état,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études, le 15 mars 2019.

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Monsieur A. est affecté au sein de l'unité [...] en qualité de secrétaire général ;

Considérant que la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs d'études a été réunie le 15 mars 2019 ; qu'il ressort de son avis, émis le 15 mars 2019, et des pièces du dossier, qu'en premier lieu Monsieur A. s'est rendu coupable de non-respect de la réglementation relative à la commande publique en concluant des contrats successifs de maintenance informatique pour des montants cumulés dépassant le seuil qui aurait justifié d'un avis de publicité pour mise en concurrence ;

Considérant, qu'en deuxième lieu, Monsieur A. a méconnu les règles internes de mise en œuvre de la réglementation relative à la commande publique en signant, alors que cela relève de la compétence du délégué régional, des contrats pour des prestations qui relevaient de marchés de travaux (installation d'un groupe électrogène, pose d'une structure métallique pour la création d'une cheminée d'air frais) ;

Considérant, en outre, que Monsieur A. a produit, dans le cadre du dépôt de sa demande de télétravail le 9 novembre 2018, un faux en écriture en signant l'attestation qui devait être signée par le chargé de la sécurité des systèmes d'information de l'unité, contrevenant ainsi à l'obligation de probité du fonctionnaire ;

Considérant enfin que Monsieur A. a créé le 15 juin 2018 une entreprise de programmation informatique sans en informer le CNRS et sans respecter les règles déontologiques et les procédures internes applicables à la création d'entreprise ;

Considérant que ces différents faits constituent des manquements aux obligations qui incombaient à M. A. en sa qualité de fonctionnaire ; qu'en conséquence, ils justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Monsieur A. ;

DECIDE

Article 1^{er}

Une exclusion temporaire d'une durée de 15 jours dont 7 jours avec sursis est prononcée à l'encontre de Monsieur A. (numéro de matricule SIRHUS [...], ingénieur d'études).

Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2019

Antoine PETIT



Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC191013DRH

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'état,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n° 080040DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS, modifiée par la décision DEC130862DRH du 21 mars 2013,

Vu la décision n°080041DRH du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS.

DECIDE

Article 1er :

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 :

Monsieur Antoine PETIT
Président du CNRS

Madame Gabrielle INGUSCIO
Déléguée Régionale

Madame Elsa CORTIJO
Directrice de recherche de 2ème classe

Article 2 :

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 2 :

Monsieur Jocelyn MÉRÉ
Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Thierry ARTUSO
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Cécile RAVIER
Ingénieur de recherche de 2ème classe

Article 3 :

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 avril 2019

Antoine PETIT





DEC190931DRH

Décision portant modification du Comité médical du Centre National de la Recherche Scientifique

Le Président-Directeur-Général

Vu l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique

Décide :

Le comité médical spécial du CNRS est composé ainsi qu'il suit:

1 Membres titulaires:

a) Médecins généralistes :

Docteur Vignalou Laurent, Président du comité médical,
Docteur Josse Williams

b) Médecins spécialistes :

Docteur Varin Jean, Cardiologue
Docteur Hainault Michel, Rhumatologue
Docteur Maury Jean-René, Cancérologue
Docteur Behin Anthony, Neurologue
Docteur Brahmy Charles, Pneumologue
Docteur Wirth Jean-François, Psychiatre

CNRS

Service des pensions et accidents du travail

16 rue Alfred Kastler

14050 Caen Cedex 4

T. 02 31 46 25 00

www.cnrs.fr

2 Membres suppléants :

a. Médecins généralistes :

Docteur Demanche Sylvain,
Docteur Rodriguez Otero Maria

b. Médecins spécialistes :

Docteur Millet Bernard, Rhumatologue
Docteur Maury Jean-René, Cancérologue
Docteur Bouchard Cécile, Neurologue
Docteur Segalas Talous Béatrice, Psychiatre
Docteur Nortier Erik, Psychiatre

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 MARS 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Antoine Petit", enclosed within a roughly circular outline.

DEC191005DRH

Cristal 2019 : liste des lauréats retenus suite au Collège de Direction du 21 mars 2019

INSTITUTS	NOM	Prénom	GRADE	BAP	STRUCTURE	DELEGATION REGIONALE
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules	ETASSE	David	IR1	C	CNRS - UMR6534 (LPCC)	19
	SCHIBLER	Emilie	IR1	C	CNRS- UMR5822 (IPNL)	7
Institut de chimie	SCEMAMA	Anthony	IR1	E	CNRS - UMR5626 (LCPO)	14
	MORCRETTE	Mathieu	IRHC	B	CNRS - UMR7314 (LRCS)	18
	GRELARD	Axelle	IR1	B	CNRS - UMR5248 (CBMN)	15
Institut d'écologie et environnement	DURAND	Patrick	IR1	A	CNRS - UMR5290 (MIVEGEC)	13
Institut de Physique	LE FLOCH	Sylvie	IRHC	B	CNRS - UMR5306 (ILM)	7
	BRIAND	Emrick	IEHC	C	CNRS - UMR7588 (INSP)	2
Institut des sciences de l'information et de leurs interactions	NEYRON	Pierre	IR1	E	CNRS - UMR5217 (LIG)	11
Institut des sciences biologiques	VINCENTELLI	Renaud	IR1	A	CNRS - UMR7257 (AFMB)	12
	DUFFRAISSE	Maryline	IECN	A	CNRS - UMR5242 - (IGFL)	7
	PALERESSOMPIILLE	Dany	IECN	C	CNRS - FR3512 (FR 3C)	12
	BELAN	Elodie	TCE	A	CNRS - UMS3426 (Biocampus)	13
Institut des sciences humaines et sociales	PIERSON	Julie	AI	D	CNRS - UMR5319 (Passages)	15
	CARROLL	Eric	IR2	E	CNRS - UMR7303 (TELEMME)	12
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes	BELLVERT	Floriant	IEHC	A	CNRS - UMR5504 (LISBP)	14
	BOCHARD	Nathalie	IR2	C	CNRS - UMR5516 (Laboratoire Hubert Curien)	7
Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions	VAREILLE	Stéphanie	IE	F	CNRS - UMS822 (CIRM)	12
Institut national des sciences de l'univers	ROBERT	Claude	IRHC	C	CNRS - UMR7328 (LPC2E)	8
	PHILLIPIN	Sabine	IR2	J	CNRS - UMR6016 (LAMP)	7
Ressources communes	JALLUT	Martine	IRHC	J	CNRS - MOY1632 (DRH)	16
	ORCESI	Jean-Luc	IR1	E	CNRS - MOY1000 (DR)	10
	EL KHOURI	Laurence	IR1	J	CNRS - MOY1605 (DIST)	16
	ARMENGAUD	Marie-Thérèse	IRHC	J	CNRS - MOY1674 (Méd)	16

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC191182DR01

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 avril 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC191036DR02

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris-Centre (DR02)

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n°DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Paris-Centre sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO) ;
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen – CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS – CGT)
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires ;
- l'Union nationale des syndicats autonomes Éducation (UNSA Éducation)

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

3 AVR. 2019



La déléguée régionale,
Véronique Debisschop



DEC191053DR02

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris-Centre (DR02)

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

Décide

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris-Centre, s'établit comme suit :



- | | |
|--------------------------------|--|
| - Sgen – CFDT Recherche EPST : | 2 représentant.e.s titulaires – 2 représentant.e.s suppléant.e.s |
| - SNCS-FSU : | 1 représentant.e titulaire – 1 représentant.e suppléant.e |
| - SNPTES : | 1 représentant.e titulaire – 1 représentant.e suppléant.e |
| - SNTRS-CGT : | 2 représentant.e.s titulaires – 2 représentant.e.s suppléant.e.s |
| - SUD Recherche EPST : | 1 représentant.e titulaire – 1 représentant.e suppléant.e |

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel du CNRS*.

Fait à Paris, le

3 AVR. 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Véronique Debisschop".

La déléguée régionale,
Véronique Debisschop

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00
www.cnrs.fr

DEC191118DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - PdC, dont le directeur est M. Thomas PREAT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8249.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 2 dans le collège ITA
 - 1 dans le sous-collège C/EC
 - 2 dans le sous-collège Non-Permanent.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191032DR07

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190375DR07 du 21 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration délégée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC190375DR07 du 21 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Rhône Auvergne ;

Décide

Article 1^{er}

La décision n° DEC190375DR07 du 21 janvier 2019 susvisée est abrogée.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 mars 2019

Le délégué régional
Frédéric FAURE

CNRS

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein – BP 61335

69609 Villeurbanne Cedex

T. 04 72 44 56 00

www.dr7.cnrs.fr



DEC190584INSHS

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) et nommant M. Thierry Berthet, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} février 2019, les sections de rattachement de l'unité mixte de recherche susvisée sont les suivantes : 40 ; 37 ; 36 ; 39.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 AVR. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

DEC191235DR13

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Occitanie Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 9 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjoint au délégué régional ;
- 5 membres élus : Hamza Walali Loudyi, Sandrine Lemoine-Abaro, Samira El Ghazi, Sylvie Corre, Pascaline Dubs;
- 2 membres nommés : Aurélia Guet, Patrice Guyomar.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 Avril 2019

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE





DEC191151DR14

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique au niveau de la délégation régionale Occitanie Ouest

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL(E),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC180339 du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale CNRS Occitanie Ouest sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT RechercheEPST),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Éducation).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 avril 2019

Le délégué régional

Christophe GIRAUD

Pour le Délégué Régional Empêché
La Responsable des Ressources Humaines

Ingrid BONET

DEC190257DR16

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Paris Michel-Ange

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Hélène MAURY, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris Michel-Ange s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants
- SNIRS CFE-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 15 janvier 2019

La déléguée régionale
Hélène MAURY

DEC190258DR16

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Paris Michel-Ange

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC133070DAJ du 14 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Hélène MAURY, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Paris Michel-Ange, sans droit de vote :

- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST - Solidaires.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2019

La déléguée régionale
Hélène MAURY

DEC190999DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181979DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales dont la directrice est Mme Christine DELAPLACE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 9 membres élus C ALLINNE, G COMBALBERT, B GAUVIN, L JEAN-MARIE, E PARMENTIER, M ALLAINGUILAUME, C DE SEREVILLE-NIEL, B GUILLOT, F PAQUET ;
- 4 membres nommés : N COULTHARD, G SCHUTZ, A THOMANN, A VERNEY.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 20 mars 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC191181DR01

Décision portant abrogation de la décision n° DEC190697DR01 du 19 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180328DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu la décision n° DEC190697DR01 du 19 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Villejuif

Décide

Article 1^{er}

La décision n° DEC190697DR01 du 19 février 2019 susvisée est abrogée.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 avril 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy
Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Avril 2019
ISSN 1148-4853

